



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 3 décembre 2018

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : RETRAIT DE LA DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 27 SEPTEMBRE 2018 « DECLARATION DU 8 DECEMBRE JOUR CHOME ET PAYE ».

L'An Deux Mille dix-huit, le 3 décembre à 9h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de BASTIA en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 27 novembre 2018.

PRESENTS :

Guy ARMANET, Valérie BIANCHI, Henri POYET, Catherine MEZZANA, Emma MUSSIER, Jean BIAGGINI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Louis POZZO DI BORGIO, Marie-Dominique GIAMARCHI, Michel ROSSI, Linda PIPERI, François-Xavier RIOLACCI, Marie-Thérèse LORENZI, François TATTI, Julien MORGANTI, Françoise VESPERINI, Jean-Louis MILANI, Jean-Joseph MASSONI, Emmanuelle de GENTILI, Philippe PERETTI, Serena BATTESTINI, Jean-Jacques PADOVANI, Etienne PERFETTI, Pierre SAVELLI.

POUVOIRS :

Marie-Dominique CARRIER	à	Jean-Louis MILANI
Michel SIMONPIETRI	à	Jean BIAGGINI
Céline PIACENTINI	à	Marie-Dominique GIAMARCHI
Pierre-Noël LUIGGI	à	Jean-Joseph MASSONI
Mattea LACAVE	à	Linda PIPERI
Gilles SIMEONI	à	Pierre SAVELLI
Jean-Noël VALERY	à	Michel ROSSI

QUORUM : 21

ABSENTS :

Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Angèle BRUNINI, Marie-Paule HOUEMER, Lucien NATALI, Ivana POLISINI, Dominique ROSSI, Marie-Hélène VALENTINI, Jean-Michel SAVELLI, Jean ZUCCARELLI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Mme Serena BATTESTINI est élue secrétaire de séance.

OBJET : RETRAIT DE LA DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 27 SEPTEMBRE 2018 « DECLARATION DU 8 DECEMBRE JOUR CHOME ET PAYE ».

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'agglomération ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération de Bastia en date du 27 septembre 2018 relative à la déclaration du 8 décembre jour chômé et payé ;

Vu le courrier du Préfet de la Haute-Corse en date du 9 novembre 2018 demandant le retrait de cette délibération, au motif qu'elle méconnaîtrait les usages liés au temps de travail dans la fonction publique territoriale et serait par conséquent entachée d'illégalité ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DEMANDE

Pour : François Tatti, Julien Morganti, Michel Rossi, Jean-Michel Valéry, Françoise Vesperini, Catherine Mezzana, Ema Mussier

Non-participation : François-Xavier Riolacci, Jean Zuccarelli

- Le retrait de la délibération du Conseil Communautaire en date du 27 septembre 2018 relative à la déclaration du 8 décembre jour chômé et payé.

DECIDE (A la majorité)

- De ne pas procéder au retrait de la délibération en date du 27 septembre 2018 relative à la déclaration du 8 décembre jour chômé et payé.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification